

# **Conférence des Nations Unies sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales**

Vienne, Autriche  
4 février – 14 mars 1975

## **Table des matières**

Extrait du volume I des *Documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales (Comptes rendus analytiques des séances plénières et des séances de la Commission plénière)*



**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LA REPRÉSENTATION DES ÉTATS  
DANS LEURS RELATIONS  
AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

**Vienne, 4 février–14 mars 1975**

**DOCUMENTS OFFICIELS**

**VOLUME I**

**Comptes rendus analytiques des séances plénières  
et des séances de la Commission plénière**

**NATIONS UNIES  
New York, 1976**

## NOTE INTRODUCTIVE

*Les Documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales* se composent de deux volumes.

Le volume I comprend les comptes rendus analytiques des séances plénières et des séances de la Commission plénière. Le volume II comprend les documents publiés en annexes, l'Acte final, les résolutions adoptées par la Conférence et la Convention; il contient également un index complet des documents relatifs aux travaux de la Conférence.

\* \* \*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

\* \* \*

Les comptes rendus des séances plénières et des séances de la Commission plénière qui figurent dans le présent volume ont été distribués à l'origine en tant que documents miméographiés A/CONF.67/SR.1 à SR.13 et A/CONF.67/C.1/SR.1 à SR.48 respectivement. Ils contiennent les corrections apportées aux comptes rendus provisoires à la demande des délégations et toutes autres modifications qu'exigent les travaux d'édition.

A/CONF.67/18

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.75.V.11

Prix : \$ E.-U. 14,00  
(ou l'équivalent en monnaie du pays)

## TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>		<i>Pages</i>
<b>Résolutions de l'Assemblée générale concernant la Conférence</b> .....	xiii	<b>6<sup>e</sup> séance plénière</b>	
<b>Bureau de la Conférence et de ses commissions</b> .....	xv	<i>Mardi 11 mars 1975, à 10 h 50</i>	
<b>Secrétariat de la Conférence</b> .....	xvi	Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974	
<b>Ordre du jour</b> .....	xvii	Examen des titres et textes des articles adoptés par la Commission plénière	
<b>Règlement intérieur</b> .....	xviii	Article premier (Expressions employées)	16
<b>COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SEANCES PLENIERES</b>			
<b>1<sup>re</sup> séance plénière</b>		Article 2 (Champ d'application de la présente Convention)	16
<i>Mardi 4 février 1975, à 13 h 10</i>		Article 3 (Rapport entre la présente Convention et les règles pertinentes des organisations internationales ou des conférences)	16
Ouverture de la Conférence .....	3	Article 4 (Rapport entre la présente Convention et d'autres accords internationaux)	16
Allocution du Président fédéral de la République d'Autriche .....	4	Article 5 (Etablissement de missions)	16
Election du Président .....	5	Article 6 (Fonctions de la mission permanente)	16
Question de la participation à la Conférence ..	6	Article 7 (Fonctions de la mission permanente d'observation)	16
Adoption de l'ordre du jour .....	9	Article 8 (Accréditations ou nominations multiples)	16
Adoption du règlement intérieur .....	9	Article 9 (Nomination des membres de la mission)	16
<b>2<sup>e</sup> séance plénière</b>		Article 10 (Lettres de créance du chef de mission)	18
<i>Mercredi 5 février 1975, à 10 h 25</i>		Article 11 (Accréditation auprès des organes de l'Organisation)	18
Election des Vice-Présidents .....	10	Article 12 (Pleins pouvoirs pour la conclusion d'un traité avec l'Organisation)	18
Question de la participation à la Conférence ( <i>suite</i> ) .....	10	Article 13 (Composition de la mission)	18
<b>3<sup>e</sup> séance plénière</b>		Article 14 (Effectif de la mission)	18
<i>Mercredi 5 février 1975, à 16 heures</i>		Article 15 (Notifications)	18
Election des Vice-Présidents ( <i>suite</i> ) .....	11	Article 16 (Chef de mission par intérim)	18
Election du Président de la Commission plénière	11	Article 17 (Préséance)	18
Election du Président du Comité de rédaction	11	Article 18 (Situation de la mission)	18
Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs .....	11	Article 19 (Usage du drapeau et de l'emblème)	19
Election des Vice-Présidents ( <i>fin</i> ) .....	11	Article 20 (Facilités en général)	19
Organisation des travaux .....	12	Article 21 (Locaux et logements)	19
<b>4<sup>e</sup> séance plénière</b>		Article 22 (Assistance de l'Organisation en matière de privilèges et immunités)	19
<i>Mercredi 5 février 1975, à 18 h 30</i>		Article 23 (Inviolabilité des locaux)	19
Nomination des autres membres du Comité de rédaction .....	12	Article 24 (Exemption fiscale des locaux)	19
Organisation des travaux .....	12	Article 25 (Inviolabilité des archives et des documents)	19
<b>5<sup>e</sup> séance plénière</b>		Article 26 (Liberté de mouvement)	19
<i>Jeudi 20 février 1975, à 12 h 10</i>		Article 27 (Liberté de communication)	19
Organisation des travaux .....	13		

	Pages
<b>7<sup>e</sup> séance plénière</b>	
<i>Mardi 11 mars 1975, à 15 h 25</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Examen des titres et textes des articles adoptés par la Commission plénière ( <i>suite</i> )	
Article 28 (Inviolabilité de la personne)	20
Article 29 (Inviolabilité de la demeure et des biens)	21
Article 30 (Immunité de juridiction)	21
Article 31 (Renonciation à l'immunité)	22
Article 32 (Exemption de la législation sur la sécurité sociale)	23
Article 33 (Exemption des impôts et taxes)	23
Article 34 (Exemption des prestations personnelles)	23
Article 35 (Exemption douanière)	23
Article 36 (Privilèges et immunités d'autres personnes)	23
Article 37 (Ressortissants ou résidents permanents de l'Etat hôte)	23
Article 38 (Durée des privilèges et immunités)	23
Article 39 (Activité professionnelle ou commerciale)	23
Article 40 (Fin des fonctions)	23
Article 41 (Protection des locaux, des biens et des archives)	23
Article 42 (Envoi de délégations)	23
Article 43 (Nomination des membres de la délégation)	23
Article 44 (Pouvoirs des délégués)	24
Article 45 (Composition de la délégation)	24
Article 46 (Effectif de la délégation)	24
Article 47 (Notifications)	24
Article 48 (Chef de délégation par intérim)	24
Article 49 (Préséance)	24
Article 50 (Statut du Chef de l'Etat et des personnes de rang élevé)	24
Article 51 (Facilités en général)	24
Article 52 (Locaux et logements)	24
Article 53 (Assistance en matière de privilèges et immunités)	24
Article 54 (Inviolabilité des locaux)	24
Article 55 (Exemption fiscale des locaux)	24
Article 56 (Inviolabilité des archives et des documents)	24
Article 57 (Liberté de mouvement)	25
Article 58 (Liberté de communication)	25
Article 59 (Inviolabilité de la personne)	25
Article 60 (Inviolabilité du logement privé et des biens)	25

	Pages
<b>8<sup>e</sup> séance plénière</b>	
<i>Mardi 11 mars 1975, à 20 h 50</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Titre et préambule de la Convention	26
Examen des titres et textes des articles adoptés par la Commission plénière ( <i>suite</i> )	
Article 60 (Inviolabilité du logement privé et des biens) [ <i>suite</i> ]	26
Article 38 (Durée des privilèges et immunités) [ <i>fin</i> ]	32
<b>9<sup>e</sup> séance plénière</b>	
<i>Mercredi 12 mars 1975, à 10 h 55</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Examen des titres et textes des articles adoptés par la Commission plénière ( <i>suite</i> )	
Article 61 (Immunité de juridiction)	32
Article 62 (Renonciation à l'immunité)	32
Article 63 (Exemption de la législation sur la sécurité sociale)	33
Article 64 (Exemption des impôts et taxes)	33
Article 65 (Exemption des prestations personnelles)	33
Article 66 (Exemption douanière)	33
Article 67 (Privilèges et immunités d'autres personnes)	33
Article 68 (Ressortissants et résidents permanents de l'Etat hôte)	34
Article 69 (Durée des immunités et privilèges)	34
Article 70 (Fin des fonctions)	34
Article 71 (Protection des locaux, des biens et des archives)	34
Quatrième partie (Délégations d'observation à des organes et à des conférences)	34
<b>10<sup>e</sup> séance plénière</b>	
<i>Mercredi 12 mars 1975, à 15 h 20</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Examen des titres et textes des articles adoptés par la Commission plénière ( <i>suite</i> )	
Quatrième partie (Délégations d'observation à des organes et à des conférences)	36

	<i>Pages</i>		<i>Pages</i>
Article 72 (Envoi de délégations d'observation) .....	37	Clauses finales de la convention et modifications à apporter en conséquence au paragraphe 1 de l'article 2 de la convention : textes présentés par le Comité de rédaction	47
Article 73 (Nomination des membres de la délégation d'observation) .....	37	Titre de la sixième partie (Clauses finales)	48
Titre de la cinquième partie (Dispositions générales) .....	38	Article [premier] (Signature) .....	48
Article 97 (Nationalité des membres de la mission, de la délégation ou de la délégation d'observation) .....	39	Article [II] (Ratification) .....	48
Article 98 (Lois concernant l'acquisition de la nationalité) .....	39	Article [III] (Adhésion) .....	48
Article 99 (Privilèges et immunités en cas de fonctions multiples) .....	39	Article [IV] (Entrée en vigueur) .....	48
Article 100 (Coopération entre les Etats d'envoi et les Etats hôtes) .....	39	Article [V] (Mise en œuvre par les organisations) .....	49
Article 101 (Respect des lois et règlements de l'Etat hôte) .....	40	Article [VI] (Notifications par le dépositaire) .....	50
		Article [VII] (Textes authentiques) .....	50
		Examen des titres et textes des articles adoptés par la Commission plénière ( <i>suite</i> )	
		Article 2 (Champ d'application de la présente Convention) .....	51
<b>11<sup>e</sup> séance plénière</b>			
<i>Jeudi 13 mars 1975, à 11 h 10</i>		<b>13<sup>e</sup> séance plénière</b>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 4 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )		<i>Jeudi 13 mars 1975, à 20 h 55</i>	
Examen des titres et textes des articles adoptés par la Commission plénière ( <i>suite</i> )		Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>fin</i> )	
Article 101 (Respect des lois et règlements de l'Etat hôte) [ <i>fin</i> ] .....	41	Examen des titres et textes des articles adoptés par la Commission plénière ( <i>fin</i> )	
Article 102 (Assurance contre les dommages causés aux tiers) .....	42	Article 2 (Champ d'application de la présente Convention) ( <i>fin</i> ) .....	52
Article 103 (Entrée sur le territoire de l'Etat hôte) .....	43	Proposition de réexamen de l'article 60 (Inviolabilité du logement privé et des biens) .....	52
Article 104 (Facilités de départ) .....	43	Adoption d'une convention et d'autres instruments jugés appropriés ainsi que de l'Acte final de la Conférence	
Article 105 (Transit par le territoire d'un Etat tiers) .....	43	Adoption de la Convention .....	53
Article 106 (Non-reconnaissance d'Etats ou de gouvernements ou absence de relations diplomatiques ou consulaires) ..	43	Projets de résolution présentés à la Conférence .....	55
Article 107 (Non-discrimination) .....	43	Adoption de l'Acte final .....	62
Article 108 (Consultations) .....	43		
Article 109 (Conciliation) .....	43	<b>COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SEANCES DE LA COMMISSION PLENIERE</b>	
Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs .....	44	<b>1<sup>re</sup> séance</b>	
		<i>Mercredi 5 février 1975, à 18 heures</i>	
<b>12<sup>e</sup> séance plénière</b>		Election du Vice-Président de la Commission plénière .....	65
<i>Jeudi 13 mars 1975, à 15 h 40</i>		Election du Rapporteur de la Commission plénière .....	65
Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ( <i>fin</i> ) .....	45		
Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes	46	<b>2<sup>e</sup> séance</b>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )		<i>Jeudi 6 février 1975, à 10 h 55</i>	
		Organisation des travaux .....	65
		Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et	

<i>Pages</i>	<i>Pages</i>
3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974	
Article 2 (Champ d'application des présents articles) . . . . .	65
<b>3<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Jeudi 6 février 1975, à 15 h 20</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 2 (Champ d'application des présents articles) [ <i>suite</i> ] . . . . .	69
Article 3 (Rapport entre les présents articles et les règles pertinentes des organisations internationales ou des conférences) . . . . .	73
Article 4 (Rapport entre les présents articles et d'autres accords internationaux) . . . . .	75
<b>4<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Vendredi 7 février 1975, à 10 h 45</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 2 (Champ d'application des présents articles) [ <i>suite</i> ] . . . . .	77
<b>5<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Vendredi 7 février 1975, à 15 h 15</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article premier (Expressions employées) . . . . .	82
Article 2 (Champ d'application des présents articles) [ <i>fin</i> ] . . . . .	82
Article 3 (Rapport entre les présents articles et les règles pertinentes des organisations internationales ou des conférences) [ <i>fin</i> ] . . . . .	83
Article 4 (Rapport entre les présents articles et d'autres accords internationaux) [ <i>fin</i> ] . . . . .	83
Article 5 (Etablissement de missions) . . . . .	86
<b>6<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Lundi 10 février 1975, à 10 h 50</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 5 (Etablissement de missions) [ <i>suite</i> ] . . . . .	88
<b>7<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Lundi 10 février 1975, à 15 h 15</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 5 (Etablissement de missions) [ <i>fin</i> ] . . . . .	93
Article 6 (Fonctions de la mission permanente) . . . . .	93
Article 7 (Fonctions de la mission permanente d'observation) . . . . .	99
<b>8<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Mardi 11 février 1975, à 10 h 45</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 7 (Fonctions de la mission permanente d'observation) [ <i>fin</i> ] . . . . .	101
Organisation des travaux . . . . .	106
<b>9<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Mardi 11 février 1975, à 15 h 15</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 8 (Accréditations ou nominations multiples) . . . . .	106
Article 9 (Nomination des membres de la mission) . . . . .	110
Article 10 (Pouvoirs du chef de mission) . . . . .	111
Article 11 (Accréditation auprès des organes de l'Organisation) . . . . .	111
Article 12 (Pleins pouvoirs dans la conclusion d'un traité avec l'Organisation) . . . . .	111
<b>10<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Mercredi 12 février 1975, à 10 h 50</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 9 (Nomination des membres de la mission) [ <i>suite</i> ] . . . . .	112
Article 13 (Composition de la mission) . . . . .	114
Article 14 (Effectif de la mission) . . . . .	115

	Pages		Pages
<b>11<sup>e</sup> séance</b>		Article 22 (Assistance de l'Organisation en matière de privilèges et immunités) [fin]	139
<i>Mercredi 12 février 1975, à 15 h 15</i>		Article 23 (Inviolabilité des locaux) . . . . .	141
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )		<b>16<sup>e</sup> séance</b>	
Article 14 (Effectif de la mission) [fin] . . . . .	117	<i>Lundi 17 février 1975, à 10 h 50</i>	
Article 15 (Notifications) . . . . .	118	Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
<b>12<sup>e</sup> séance</b>		Article 9 (Nomination des membres de la mission) [ <i>suite</i> ] . . . . .	147
<i>Jeudi 13 février 1975, à 10 h 50</i>		<b>17<sup>e</sup> séance</b>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )		<i>Lundi 17 février 1975, à 15 h 20</i>	
Article 16 (Chargé d'affaires <i>ad interim</i> ) . . . . .	124	Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 17 (Préséance) . . . . .	128	Article 9 (Nomination des membres de la mission) [fin] . . . . .	154
Organisation des travaux . . . . .	128	<b>18<sup>e</sup> séance</b>	
<b>13<sup>e</sup> séance</b>		<i>Mardi 18 février 1975, à 11 heures</i>	
<i>Jeudi 13 février 1975, à 15 h 20</i>		Organisation des travaux . . . . .	162
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )		Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 17 (Préséance) [fin] . . . . .	129	Article 24 (Exemption fiscale des locaux) . . . . .	162
Article 18 (Bureau de la mission) . . . . .	130	Article 25 (Inviolabilité des archives et des documents) . . . . .	163
Article 19 (Usage du drapeau et de l'emblème) . . . . .	131	Article 26 (Liberté de mouvement) . . . . .	163
Article 20 (Facilités en général) . . . . .	132	Article 27 (Liberté de communication) . . . . .	165
<b>14<sup>e</sup> séance</b>		Article 28 (Inviolabilité de la personne) . . . . .	165
<i>Vendredi 14 février 1975, à 10 h 45</i>		<b>19<sup>e</sup> séance</b>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )		<i>Mardi 18 février 1975, à 15 h 25</i>	
Article 21 (Locaux et logements) . . . . .	135	Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 22 (Assistance de l'Organisation en matière de privilèges et immunités) . . . . .	138	Article 28 (Inviolabilité de la personne) [fin] . . . . .	167
<b>15<sup>e</sup> séance</b>		Article 29 (Inviolabilité de la demeure et des biens) . . . . .	170
<i>Vendredi 14 février 1975, à 15 h 20</i>		Article 30 (Immunité de juridiction) . . . . .	172
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )			



	<i>Pages</i>		<i>Pages</i>
<b>20<sup>e</sup> séance</b>			
<i>Mercredi 19 février 1975, à 10 h 50</i>			
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )		Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 31 (Renonciation à l'immunité) ...	175	Article 42 (Envoi de délégations) [ <i>fin</i> ] ...	193
Article 32 (Exemption de la législation sur la sécurité sociale) ...	180	Organisation des travaux ...	198
Article 33 (Exemption des impôts et taxes)	180		
<b>21<sup>e</sup> séance</b>		<b>24<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Mercredi 19 février 1975, à 15 h 25</i>		<i>Vendredi 21 février 1975, à 15 h 15</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )		Organisation des travaux ...	198
Article 34 (Exemption des prestations personnelles) ...	181	Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 35 (Exemption douanière) ...	181	Article 43 (Nomination des membres de la délégation) ...	199
Article 36 (Privilèges et immunités d'autres personnes) ...	181	Article 44 (Pouvoirs des délégués) ...	199
Article 37 (Ressortissants de l'Etat hôte et personnes ayant leur résidence permanente dans l'Etat hôte) ...	183	Article 45 (Composition de la délégation)	200
Article 38 (Durée des privilèges et immunités) ...	184	Article 46 (Effectif de la délégation) ...	200
Article 39 (Activité professionnelle ou commerciale) ...	185	Article 47 (Notifications) ...	201
Article 40 (Fin des fonctions du chef de mission ou d'un membre du personnel diplomatique) ...	188	Article 48 (Chef suppléant de la délégation)	202
		Article 49 (Préséance) ...	202
		Article 50 (Statut du chef de l'Etat et des personnes de rang élevé) ...	202
		Nouvel article proposé par la délégation suisse ( <i>suite</i> ) ...	204
<b>22<sup>e</sup> séance</b>		<b>25<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Jeudi 20 février 1975, à 15 h 25</i>		<i>Lundi 24 février 1975, à 10 h 45</i>	
Organisation des travaux ...	188	Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )		Nouvel article proposé par la délégation suisse ( <i>fin</i> ) ...	205
Article 37 (Ressortissants de l'Etat hôte et personnes ayant leur résidence permanente dans l'Etat hôte) [ <i>fin</i> ] ...	189	Article 47 (Notifications) [ <i>suite</i> ] ...	210
Article 41 (Protection des locaux, des biens et des archives) ...	189		
Nouvel article proposé par la délégation suisse ...	191	<b>26<sup>e</sup> séance</b>	
Article 42 (Envoi de délégations) ...	192	<i>Lundi 24 février 1975, à 15 h 20</i>	
		Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
<b>23<sup>e</sup> séance</b>		Article 47 (Notifications) [ <i>fin</i> ] ...	210
<i>Vendredi 21 février 1975, à 10 h 50</i>		Article 51 (Facilités en général) ...	211
Organisation des travaux ...	193	Article 52 (Locaux et logements) ...	211
		Article 53 (Assistance en matière de privilèges et immunités) ...	212
		Article 54 (Inviolabilité des locaux) ...	213

Pages	Pages
<b>27<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Mardi 25 février 1975, à 10 h 50</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 54 (Inviolabilité des locaux) [ <i>fin</i> ]	217
Article 55 (Exemption fiscale des locaux)	217
Article 56 (Inviolabilité des archives et des documents)	220
Article 57 (Liberté de mouvement)	220
Article 58 (Liberté de communication)	220
<b>28<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Mardi 25 février 1975, à 15 h 15</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 58 (Liberté de communication) [ <i>fin</i> ]	222
Article 59 (Inviolabilité de la personne)	226
Déclaration du Président	228
<b>29<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Mercredi 26 février 1975, à 10 h 55</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 59 (Inviolabilité de la personne) [ <i>suite</i> ]	228
<b>30<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Mercredi 26 février 1975, à 15 h 35</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 59 (Inviolabilité de la personne) [ <i>suite</i> ] et article M de l'annexe (Inviolabilité de la personne)	231
<b>31<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Mercredi 26 février 1975, à 20 h 45</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 59 (Inviolabilité de la personne) [ <i>fin</i> ] et article M de l'annexe (Inviolabilité de la personne)	
Article 60 (Inviolabilité du logement privé et des biens)	
<b>32<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Jeudi 27 février 1975, à 10 h 50</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 61 (Immunité de juridiction)	242
<b>33<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Jeudi 27 février 1975, à 15 h 15</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 61 (Immunité de juridiction) [ <i>fin</i> ]	247
Article 62 et article P de l'annexe (Renonciation à l'immunité)	248
Article 63 (Exemption de la législation sur la sécurité sociale)	250
Article 64 et article R de l'annexe (Exemption des impôts et taxes)	250
<b>34<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Vendredi 28 février 1975, à 10 h 50</i>	
Organisation des travaux	252
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 65 et article S de l'annexe (Exemption des prestations personnelles)	252
Article 66 et article T de l'annexe (Exemption douanière)	253
Article 67 et article U de l'annexe (Privilèges et immunités d'autres personnes)	254
<b>35<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Vendredi 28 février 1975, à 15 h 15</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 67 et article U de l'annexe (Privilèges et immunités d'autres personnes) [ <i>suite</i> ]	257

	<i>Pages</i>		<i>Pages</i>
Article 68 et article V de l'annexe (Ressortissants de l'Etat hôte et personnes ayant leur résidence permanente dans l'Etat hôte) .....	257	Article Q de l'annexe (Exemption de la législation sur la sécurité sociale) .....	267
Article 69 et article W de l'annexe (Durée des privilèges et immunités) .....	257	Article U de l'annexe (Privilèges et immunités d'autres personnes) [ <i>fin</i> ] .....	267
Article 70 (Fin des fonctions du chef de délégation ou d'un autre délégué ou membre du personnel diplomatique) et article X de l'annexe (Fin des fonctions du délégué observateur) .....	258	Article 72 (Nationalité des membres de la mission ou de la délégation) .....	268
Article 71 (Protection des locaux, des biens et des archives) .....	258	<b>38<sup>e</sup> séance</b>	
Article B de l'annexe (Envoi de délégations d'observation) .....	258	<i>Mardi 4 mars 1975, à 10 h 50</i>	
Article C de l'annexe (Nomination des membres de la délégation d'observation) .....	258	Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article D de l'annexe (Lettre de nomination du délégué observateur) .....	259	Article O de l'annexe (Immunité de juridiction) [ <i>fin</i> ] .....	270
Article E de l'annexe (Composition de la délégation d'observation) .....	259	Article 73 (Lois concernant l'acquisition de la nationalité) .....	271
Article F de l'annexe (Notifications) .....	260	Article 74 (Privilèges et immunités en cas de fonctions multiples) .....	273
Nouvel article F <i>bis</i> (Chef suppléant de la délégation d'observation) .....	260	Nouvel article proposé par la délégation australienne .....	274
Article G de l'annexe (Préséance) .....	261	Article 75 (Respect des lois et règlements de l'Etat hôte) .....	276
Déclaration du représentant de l'Egypte .....	261	<b>39<sup>e</sup> séance</b>	
<b>36<sup>e</sup> séance</b>		<i>Mardi 4 mars 1975, à 15 h 35</i>	
<i>Lundi 3 mars 1975, à 10 h 50</i>		Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article H de l'annexe (Facilités en général) .....	261	Article 75 (Respect des lois et règlements de l'Etat hôte) [ <i>suite</i> ] .....	277
Nouvel article H <i>bis</i> (Locaux et logements) .....	262	<b>40<sup>e</sup> séance</b>	
Article I de l'annexe (Assistance en matière de privilèges et immunités) .....	262	<i>Mercredi 5 mars 1975, à 10 h 55</i>	
Article J de l'annexe (Inviolabilité des archives et des documents) .....	262	Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article K de l'annexe (Liberté de mouvement) .....	262	Article 75 (Respect des lois et règlements de l'Etat hôte) [ <i>suite</i> ] .....	283
Article L de l'annexe (Liberté de communication) .....	262	<b>41<sup>e</sup> séance</b>	
Article N de l'annexe (Inviolabilité du logement et des biens) .....	265	<i>Mercredi 5 mars 1975, à 15 h 25</i>	
<b>37<sup>e</sup> séance</b>		Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
<i>Lundi 3 mars 1975, à 15 h 20</i>		Article N de l'annexe (Inviolabilité du logement et des biens) [ <i>fin</i> ] .....	266
Article N de l'annexe (Inviolabilité du logement et des biens) [ <i>fin</i> ] .....	266	Article O de l'annexe (Immunité de juridiction) .....	267
Article O de l'annexe (Immunité de juridiction) .....	267	Article 75 (Respect des lois et règlements de l'Etat hôte) [ <i>fin</i> ] .....	288

<i>Pages</i>	<i>Pages</i>
Article 75 bis (Assurance contre les dommages causés aux tiers) . . . . .	291
Article 76 (Entrée dans le territoire de l'Etat hôte) . . . . .	292
<b>42<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Mercredi 5 mars 1975, à 20 h 50</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 76 (Entrée dans le territoire de l'Etat hôte) [ <i>fin</i> ] . . . . .	292
Article 77 (Facilités de départ) . . . . .	292
Article 78 (Transit par le territoire d'un Etat tiers) . . . . .	294
Article 79 (Non-reconnaissance d'Etats ou de gouvernements ou absence de relations diplomatiques ou consulaires) . . . . .	294
Article 80 (Non-discrimination) . . . . .	294
Article 81 (Consultations entre l'Etat d'envoi, l'Etat hôte et l'Organisation) et article 82 (Conciliation) . . . . .	295
<b>43<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Jeudi 6 mars 1975, à 10 h 50</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 81 (Consultations entre l'Etat d'envoi, l'Etat hôte et l'Organisation) et article 82 (Conciliation) [ <i>suite</i> ] . . . . .	298
<b>44<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Jeudi 6 mars 1975, à 15 h 30</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article 81 (Consultations entre l'Etat d'envoi, l'Etat hôte et l'Organisation) et article 82 (Conciliation) [ <i>fin</i> ] . . . . .	303
Nouvel article 82 bis . . . . .	304
Article premier (Expressions employées) [ <i>suite</i> ] . . . . .	307
<b>45<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Vendredi 7 mars 1975, à 10 h 50</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article premier (Expressions employées) [ <i>suite</i> ] . . . . .	308
<b>46<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Vendredi 7 mars 1975, à 15 h 30</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Article premier (Expressions employées) [ <i>fin</i> ] . . . . .	314
Article A de l'annexe (Expressions employées) . . . . .	315
Article E de l'annexe (Composition de la délégation d'observation) [ <i>fin</i> ] . . . . .	317
Déclaration du représentant de l'Egypte . . . . .	318
<b>47<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Lundi 10 mars 1975, à 11 h 5</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>suite</i> )	
Examen des titres et textes des articles adoptés par le Comité de rédaction . . . . .	319
<b>48<sup>e</sup> séance</b>	
<i>Lundi 10 mars 1975, à 20 h 20</i>	
Examen de la question de la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales conformément aux résolutions 2966 (XXVII), 3072 (XXVIII) et 3247 (XXIX) adoptées par l'Assemblée générale les 14 décembre 1972, 30 novembre 1973 et 29 novembre 1974 ( <i>fin</i> )	
Examen des titres et textes des articles adoptés par le Comité de rédaction ( <i>fin</i> ) . . . . .	322
Projet de rapport de la Commission plénière . . . . .	327
Clôture des travaux de la Commission . . . . .	327

## **BUREAU DE LA CONFERENCE ET DE SES COMMISSIONS**

### **Président de la Conférence**

M. José Sette-Câmara (Brésil).

### **Vice-Présidents de la Conférence**

Les représentants des Etats suivants : Bulgarie, Chili, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Mexique, Panama, Pays-Bas, République arabe libyenne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela et Yougoslavie.

### **Commission plénière**

*Président* : M. Erik Nettel (Autriche).

*Vice-Président* : M. Max Wershof (Canada).

*Rapporteur* : M. Alfons Klafkowski (Pologne).

### **Commission de vérification des pouvoirs**

*Président* : M. José Plana (Philippines).

*Membres* : Belgique, Côte d'Ivoire, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Hongrie, Philippines, République-Unie du Cameroun et Thaïlande.

### **Comité de rédaction**

*Président* : M. Salomon O. Sogbetun (Nigeria).

*Membres* : Argentine, Etats-Unis d'Amérique, France, Irak, Maroc, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Union des Républiques socialistes soviétiques.



CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA REPRESENTATION  
DES ETATS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

*Vienne, 4 février-14 mars 1975*

DOCUMENTS OFFICIELS

VOLUME I

Comptes rendus analytiques des séances plénières  
et des séances de la Commission plénière

*Rectificatif*

*Remplacer le texte de la page xvi par ce qui suit :*

SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

- M. E. Suy, Secrétaire général adjoint, conseiller juridique des Nations Unies (*représentant du Secrétaire général des Nations Unies*).
- M. Y. M. Rybakov, directeur de la Division de codification du service juridique (*secrétaire exécutif de la Conférence*).
- M. N. Teslenko, directeur adjoint de la Division de codification du service juridique (*secrétaire exécutif adjoint de la Conférence, secrétaire de la Commission plénière*).
- M. S. Torres-Bernárdez, fonctionnaire aux affaires juridiques (*secrétaire exécutif adjoint de la Conférence, secrétaire du Comité de rédaction*).
- Mlle J. Dauchy, fonctionnaire aux affaires juridiques (*secrétaire adjointe de la Commission plénière*).
- M. E. Valencia-Ospina, fonctionnaire aux affaires juridiques (*secrétaire de la Commission plénière, secrétaire adjoint du Comité de rédaction*).
- M. R. Zacklin, fonctionnaire aux affaires juridiques (*secrétaire de la Commission de vérification des pouvoirs, secrétaire adjoint de la Commission plénière*).
- M. R. Sommereyns, fonctionnaire aux affaires juridiques (*secrétaire adjoint du Comité de rédaction*).